

L'Énergie Éolienne à St Junien les Combes et Berneuil

Co-construite

Charlotte NICOLAS

Cheffe de projets Régionale

Thomas AUZEMERY

Chargé de développement

Mathieu RENAULT

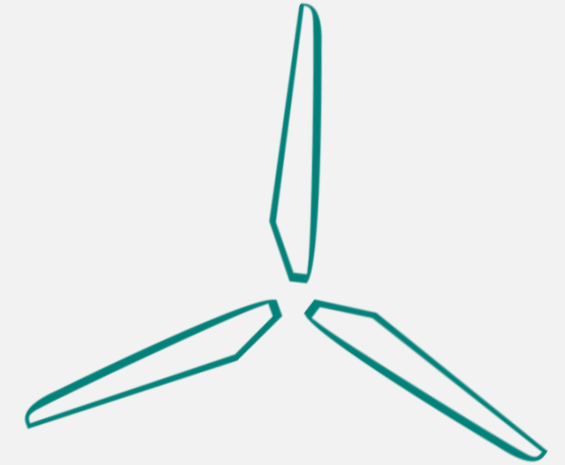
Chargé d'études

Maire de Berneuil, le 30 octobre 2023

1.

Rappel

Des éléments abordés lors des dernières réunions



Historique du projet

Octobre 2022

Exposition à Berneuil et à Saint-Junien-les-Combes

Novembre 2022

Envoi du RNT à toutes les communes

Décembre 2022

Dépôt du DAE en préfecture

Avril 2023

Réception de l'avis MRAe

Juin 2023

Réception de la demande de compléments

Décembre 2023

Réponse aux compléments + avis MRAe



Points abordés lors de la dernière réunion - Technique

La démarche de Volkswind ayant mené au choix du site

L'implantation des éoliennes retenue

Les résultats des études qui ont été menés :

- étude environnementale : localisation des zones à enjeux pour l'avifaune et les chauves-souris
- étude paysagère : localisation des enjeux patrimoniaux et de l'habitat autour de la ZP
- étude acoustique : installation de sonomètres, modélisation, et définition d'un plan de bridage

Points abordés lors de la dernière réunion - Concertation

Distribution de 3 livrets d'information pour les riverains

Bulletin d'information Octobre 2022

Projet éolien de Berneuil - Saint-Junien-les-Combes

Edito

Le développement d'un parc éolien sur les communes de Berneuil et de Saint-Junien-les-Combes avance, et le Comité de Suivi a démarré en mars 2022. Ce dernier se compose de 3 référents par commune ainsi que les 2 responsables de la société Volkswind. L'intérêt de ce comité de suivi est de co-construire le projet éolien avec vos élus, de valider tous ensemble les étapes clés et d'assurer une bonne transmission des informations auprès de tous.

Aussi, pour échanger librement avec vous, riverains du projet, nous souhaitons vous convier à une exposition durant laquelle 2 permanences seront organisées pour répondre à vos questions et recueillir les avis de chacun.

Présentation du projet

Le projet éolien

Le projet se situe sur la zone potentielle ci-contre, qui :

- Se situe en **Zone Favorable de l'ancien Schéma Régional Éolien (SRE)**
- A un potentiel compris entre 4 et 7 éoliennes
- Permettra un éloignement à plus de 700 mètres des habitations (réglementation minimale de 500 m).
- Est éloigné des zones de protection environnementales Natura2000 et ZNIEFF, et de toutes contraintes techniques (lignes ferroviaires, routes, lignes RTE, canalisations de gaz)

Nous avons souhaité construire ce projet avec les élus référents des communes de Berneuil et de Saint-Junien-les-Combes, et avons donc créé un comité de suivi du projet afin de les consulter.

Les idées reçues : Vrai ou Faux ?

A qui revient la charge du démantèlement ?

Le démantèlement est l'entière responsabilité du propriétaire de la société du parc éolien, c'est lui qui doit organiser et financer le démantèlement. En cas de défaillance de la société de ferme éolienne, ce sont les garanties financières préalablement constituées qui seront mobilisées par le préfet. En effet, après l'obtention de l'Autorisation Environnementale du projet, la société relative à la ferme éolienne doit constituer des garanties financières dont le montant est calculé selon l'arrêté du 26 août 2011, modifié le 10 décembre 2021.

En aucun cas le démantèlement ne sera à la charge du propriétaire terrien, du fermier ou encore de l'Etat.

Par arrêté du 22 juin 2020, lors du démantèlement des éoliennes, la totalité des fondations des éoliennes doit être excavée, jusqu'à la base de leur semelle.

CLAIR le vrai / faux sur l'éolien terrestre

Plus de réponses à vos questions sur le livret "Vrai ou faux" : Le vrai / faux, du Ministère de la Transition Énergétique

L'énergie éolienne

Donnez votre avis
Vos questions et vos remarques sont importantes.

Num. Prénom :
Adresse :
Tél / mail :
Vos remarques / questions :

EXPOSITIONS

INVITATION aux Expositions, à la découverte du projet éolien :

- le **vendredi 21 octobre** de 17h à 20h à la mairie de Berneuil
- le **mercredi 26 octobre** de 14h30 à 17h30 dans la salle polyvalente Christian-Dupré à Saint-Junien-les-Combes

Venez vous informer et échanger !

Vous pouvez nous les transmettre par courrier ou par email Volkswind - Aéroport de Limoges-Bellegarde 87100 LIMOGES thomas.auzernery@volkswind.com

Implantation envisagée à 6 éoliennes de 4,2 MW

Des études environnementales et paysagères ont permis de déterminer les principaux enjeux dans et autour de la zone de projet pour les éviter :

- Évitement des zones à enjeux environnementaux (avifaune, chiroptères, zones humides...)
- Eloignement des haies et boisements (plus de 100 m)
- Eloignement des habitations (plus de 700 m)

Les différentes études menées ont permis de développer une optimisation du parc éolien efficace en terme de production électrique tout en respectant les enjeux du territoire.

Les éoliennes et acoustique

En effet, le déplacement des pales dans l'air produit des frottements aérodynamiques. Néanmoins, l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) considère que leurs émissions acoustiques audibles sont « très en-deçà de celles de la vie courante ».

Le cabinet EREA Ingénierie réalise l'étude acoustique. Après avoir analysé l'état initial sonore du site, l'acousticien modélisera la diffusion acoustique des éoliennes afin de s'assurer que le niveau perçu au niveau des habitations respecte la réglementation française, qui est à ce propos, la plus stricte en Europe.

Des mesures d'optimisation par bridage acoustique seront proposées et mises en place, pour garantir le respect de ces valeurs réglementaires.

Après construction des éoliennes, l'acousticien viendra faire de nouvelles mesures afin de vérifier que le parc éolien respecte la réglementation. Ce suivi sera également transmis à l'inspecteur des installations classées ICPE pour contrôle.

L'énergie éolienne n'a pas d'impact sur la santé

Les émissions acoustiques audibles des éoliennes sont « très en-deçà de celles de la vie courante ». En tout état de cause, elles ne peuvent pas être à l'origine de troubles physiques.

Le son produit par les éoliennes mis hors de cause

Les infrasons sans risques "Il n'existe pas de risque sanitaire pour les riverains spécifiquement lié à leur exposition à la part non audible des émissions sonores des éoliennes (infrasons)"

Académie Nationale de Médecine, 3 mai 2017

Energies et Territoires

Un projet éolien qui répond considérablement aux objectifs du SRADET : En prenant en compte les 1331 MW installés fin 2021, les objectifs fixés par le SRADET en 2030 impliquent un rythme de développement d'environ 316,9 MW/an pour la région Nouvelle-Aquitaine. Avec une puissance minimale estimée à 25,2 MW, le projet de Berneuil - Saint-Junien-les-Combes permettra de répondre à près de 8% des objectifs annuels du SRADET Nouvelle Aquitaine.

Aussi, selon les scénarii édités par l'ADEME et RTE, l'énergie éolienne (terrestre et maritime) pourrait devenir la 1ère source d'énergie électrique en France d'ici 2050 !

Au même titre que les autres énergies renouvelables, l'éolien prend aujourd'hui sa place dans le mix énergétique français. La localisation de la production pour les différentes énergies n'est pas répartie uniformément sur le territoire. L'hydroélectrique est présent sur les régions montagneuses, le solaire est davantage développé dans le sud de la France. De même, l'éolien est majoritairement implanté dans les grandes plaines ventées, présentant peu d'enjeux écologiques et permettant un éloignement maximal des habitations.

A l'échelle de la Nouvelle Aquitaine, le développement de l'éolien n'est majoritairement possible que dans la partie nord de la région, en raison de la présence de larges zones aériennes militaires réglementées au sud.

Qu'est-ce qu'un dossier de demande d'Autorisation Environnementale ?

- Note de présentation non-technique -> 50 pages
- Contenu réglementaire -> 15 pages
- Lettre de demande d'Autorisation Environnementale -> 7 pages
- Sommaire inversé et lexique -> 10 pages
- Étude d'Impact sur l'environnement -> 360 pages
- Volet écologique -> 240 pages
- Volet paysager -> 240 pages
- Volet acoustique -> 100 pages
- Résumé non-technique -> 30 pages
- Dossier Architecte -> 30 pages
- Étude de dangers -> 50 pages
- Résumé non-technique -> 30 pages
- Dossier administratif -> 50 pages

Pour un projet de 6 éoliennes de puissance 4,2 MW chacune, c'est :

- 15 000 Foyers alimentés sans émission polluante** (chauffage modé) selon la consommation annuelle moyenne CRE 2020
- 30 700 Tonnes de CO₂ évitées** chaque année (473g/KWh)
- 4 900 000 €** Pour les entreprises locales (hébergement, restauration, BTP, travaux, réseaux...)
- 302 400 €** de retombées fiscales par an estimées pour les collectivités locales

Source : INSEE

Le balisage va-t-il évoluer ?

Le balisage lumineux des éoliennes a pour objectif de garantir la sécurité des transports aériens et des exercices militaires. Ce balisage est blanc la journée avec une intensité de 20 000 cd, et rouge la nuit avec une intensité de 2 000 cd. Néanmoins, la filière éolienne, ayant conscience de la gêne que cela représente pour les riverains de parc, travaille depuis de nombreuses années avec les aviateurs pour limiter cette gêne. Ainsi, plusieurs évolutions récentes de la réglementation ont vu le jour :

- la réduction possible de l'intensité lumineuse de certaines éoliennes selon la configuration du parc, permettant de diviser l'intensité par 10 !
- l'arrêté du 29 mars 2022 permet dorénavant l'utilisation de feux dits "à faisceaux modifiés" qui dirigent le signal lumineux vers le ciel, rendant le balisage nocturne bien moins visible par les riverains.
- enfin, des tests sont en cours en Ardèche pour pouvoir n'allumer les signaux lumineux que lors des passages d'aéronefs, comme c'est déjà le cas en Allemagne.

Site web | retrouvez toutes les informations du projet sur
www.parc-eolien-berneuil-saint-junien.fr

Vos contacts privilégiés

Thomas AUZERNERY Chargé de développement 07.68.42.25.20
Charlotte NICOLAS Chef de projet 05.55.48.38.97

Volkswind France
Centre Régional de Limoges
Aéroport de Limoges-Bellegarde 87100 LIMOGES
Téléphone : 05.55.48.38.97

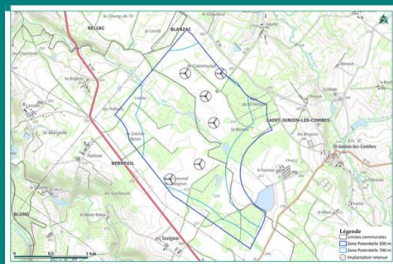
VOLKSWIND
Production d'électricité éolienne

Points abordés lors de la dernière réunion - Concertation

Site internet dédié au projet



situé à plus de 1,6 km
La prise en compte des contraintes et des enjeux dans et autour de la zone nous a permis de définir une implantation optimale. Le parc éolien de Berneuil – St Junien les Combes se compose de 6 éoliennes Vestas V150 de capacité 4,2 MW (mégawatts) unitaire ou Nordex N149 de capacité 5,9 MW unitaire. L'implantation retenue est présentée ci-dessous.



Date	Événement
Sept – Oct 2017	Délibération favorable du conseil municipal de Berneuil, et signature de la convention d'utilisation des chemins
Septembre 2017	Création d'un Comité de Suivi
2018-2020	Mise en pause du projet (contraintes aérodrome, élargissement RN147)
Mars 2021	Reprise du projet et échanges avec mairies de Berneuil et de Saint-Junien-les-Combes
Août 2021 – Mars 2022	Lancement des études environnementales, paysagères et acoustiques
Février 2022	Pose d'un mât de mesure de l'activité des chauves-souris (80m) pour une année
Mars 2022	Première réunion du Comité de Suivi du projet éolien
Mai 2022	Deuxième réunion du Comité de Suivi du projet éolien
Juillet 2022	Présentation de l'avancement du projet en conseil municipal de Saint-Junien-les-Combes suivi d'une réunion publique
Octobre 2022	Troisième Réunion du Comité de Suivi
Octobre 2022	Exposition à la mairie de Berneuil ainsi qu'à la salle polyvalente de Saint-Junien-les-Combes
Novembre 2022	Finalisation des études, conception du projet et distribution du RNT aux

Concilier qualité de vie, patrimoine et énergie durable à Berneuil et Saint-Junien-les-Combes



Points abordés lors de la dernière réunion - Concertation

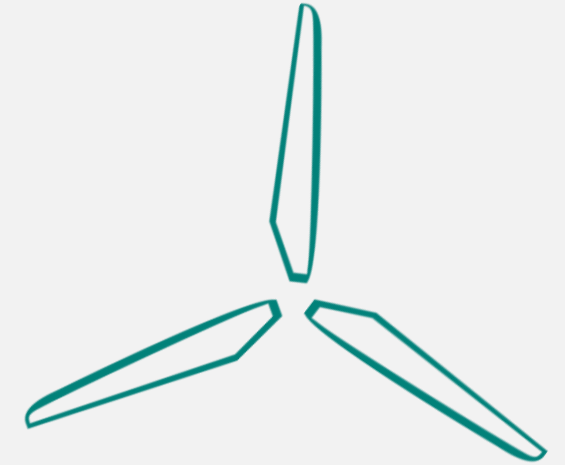
Réalisation d'une réunion publique

Comité de suivi et expositions en mairie avec permanences

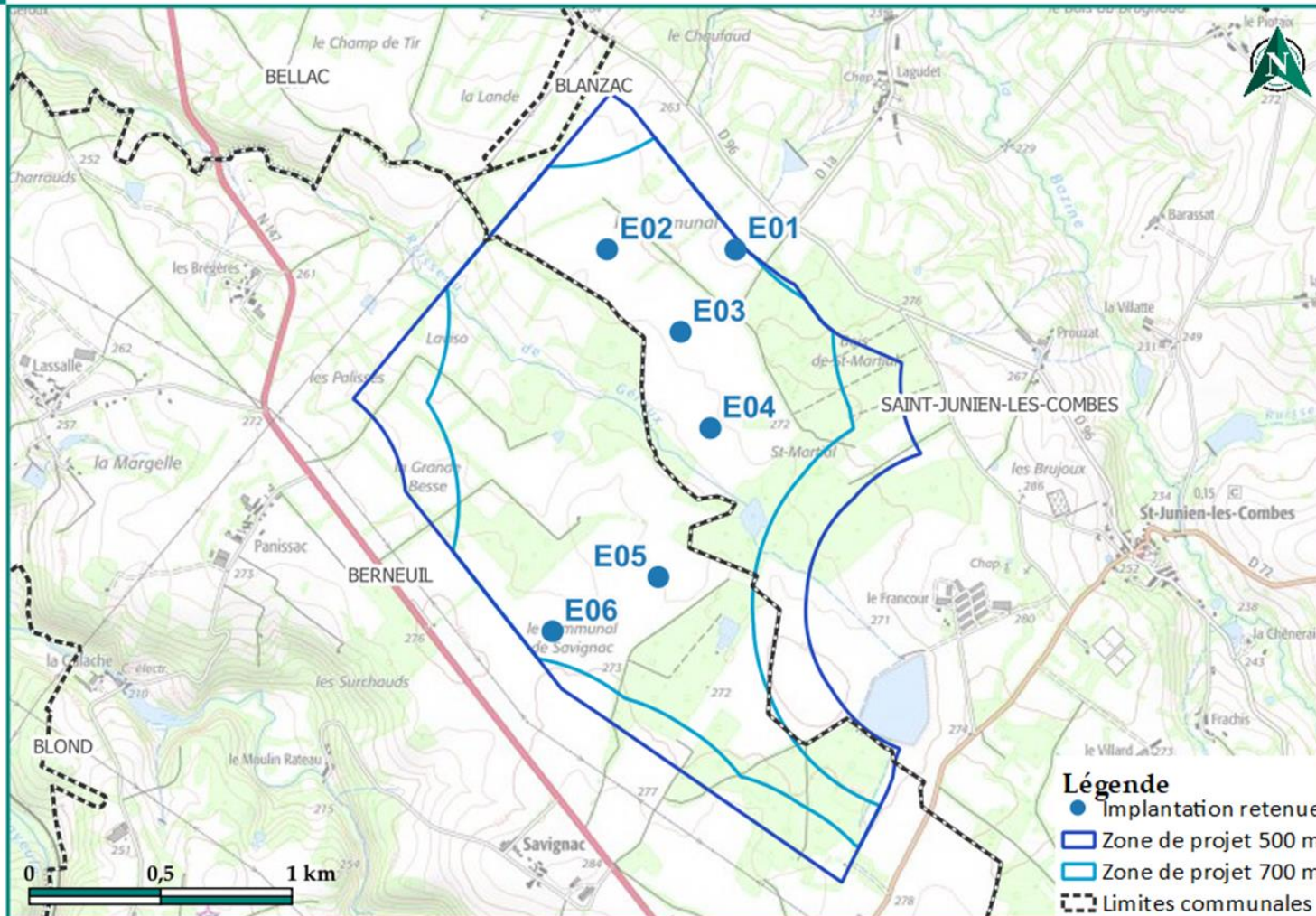
Concertation sur les mesures d'accompagnement

2.

Point sur le dépôt



Rappel de l'implantation



Distance minimum de 730 m des habitations

Evitement des zones à enjeux pour la flore, la faune

Distance aux haies maximisées

6 éoliennes

Modèles :

V150 - 4,2 MW (200 m hauteur)

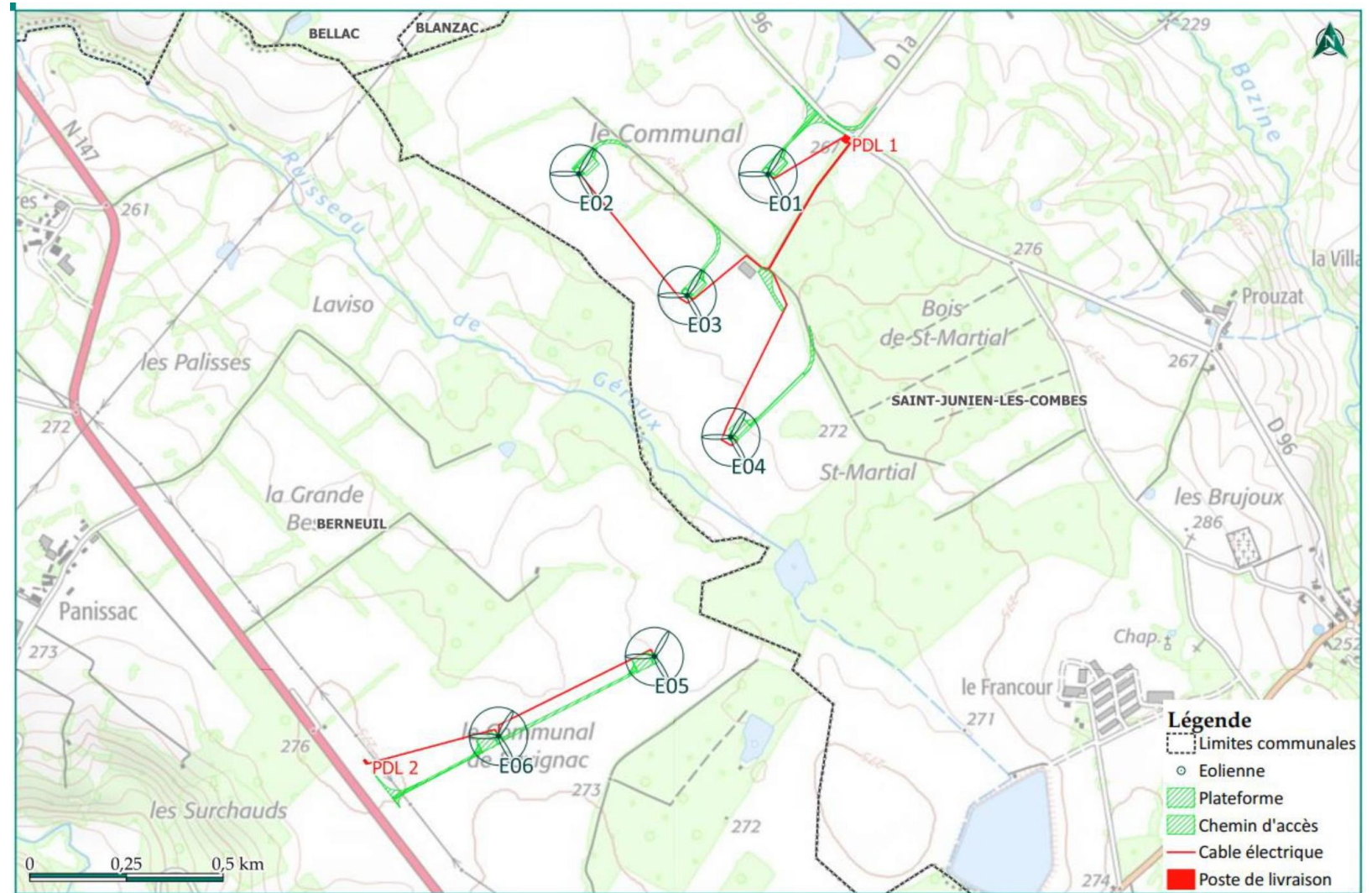
N149 - 5,9 MW (200 m hauteur)

Puissance installée : 25,2 à 35,4 MW.

Rappel des aménagements

Evitement au maximum de coupe de haies

Utilisation optimale des chemins existants



Retombées positives du projet

25,2 MW

- 6 éoliennes de 4,2 MW

16 000

- Foyers alimentés sans émission polluante (hors chauffage électrique)

33 000t

- Tonnes de CO₂ évitées chaque année

226

- Emplois créés à l'échelle nationale, dont 68 à l'échelle locale l'année de construction
- Puis 2 emplois sur le département durant l'exploitation (*outils TETE développé par l'ADEME et Réseau Action Climat*)

**4 900 000
€**

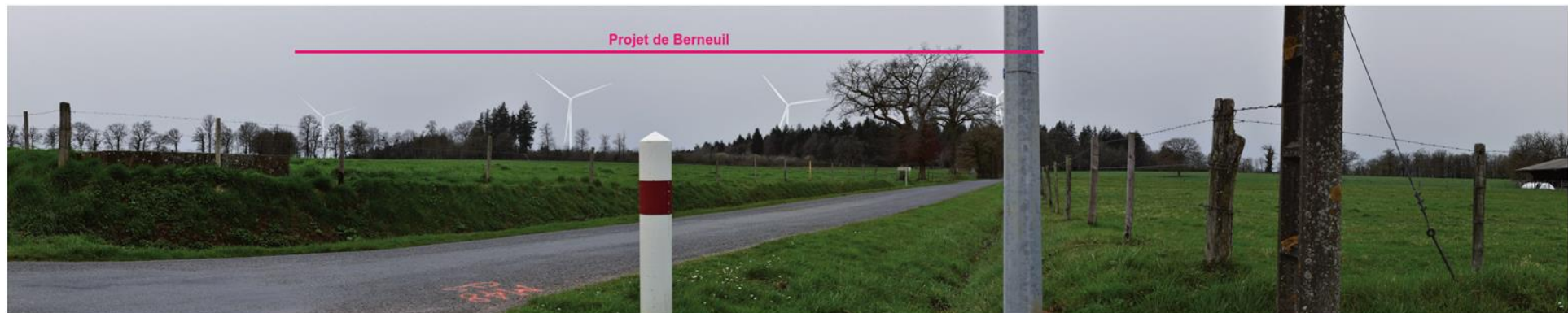
- Euros pour les entreprises locales (travaux, BTP, réseaux, hôtellerie, restauration...)

302 000 €

- Euros par an de retombées fiscales pour le territoire



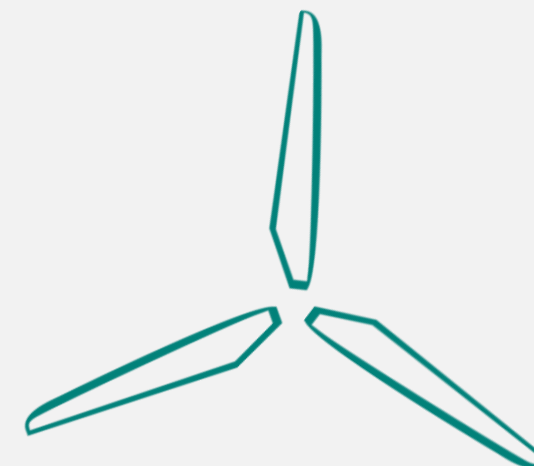
Photographie 125 : Photomontage depuis le tracé de la D72, à l'est du hameau du Francour (hameau n°1, impact fort, angle de prise de vue à 120°).



Photographie 126 : Photomontage depuis le tracé de la D96, au niveau du hameau de Prouzat (hameau n°2, impact fort, angle de prise de vue à 120°).



Photographie 128 : Photomontage depuis la limite est du hameau de Panissac (hameau n°5, impact fort, angle de prise de vue à 120°).



3.

Instruction du projet éolien

sur votre territoire



Une instruction bien entamée !

- Reception Compléments
- Reception avis MRAe
- Reponse en cours de finalisation, notamment en attente de l'expertise sur les ZH

Les mesures d'Accompagnement

- Ilots de sénescence et haies
 - Environ 6 ha contractualisés pour les ilots
 - Plus de 600 ml de haies



Les mesures d'Accompagnement

- Compensation des Zones Humides
 - Etude de fonctionnalité à venir
 - A définir les parcelles les plus intéressantes



Les mesures d'Accompagnement

- Haies à destination des communes de Berneuil et de Saint-Junien-les-Combes
 - 300 ml pour chaque commune, Les communes décideront de la localisation de ces haies
 - Cout = 18 000€



Cornouiller



Viorne Obier



Iroene



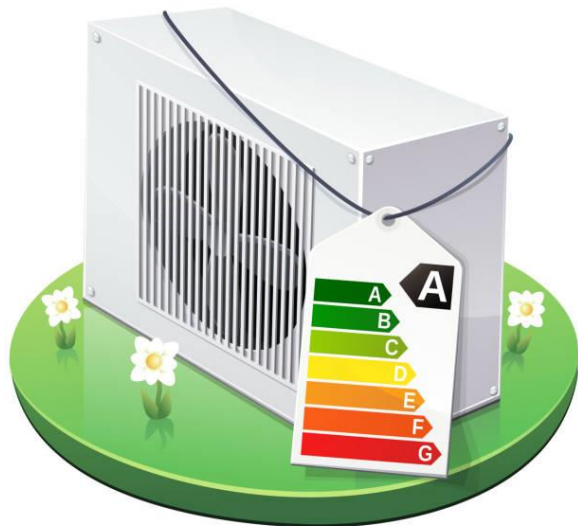
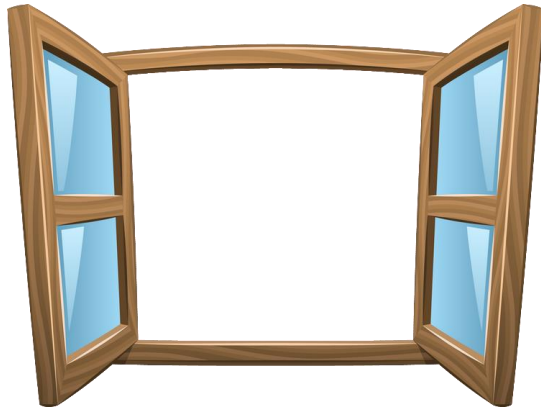
Noisetier



Fusain d'Europe

Les mesures d'Accompagnement

• Aide Renouvelable aux Particuliers



Cette mesure correspond à la mise en place d'une Aide Renouvelable aux particuliers (ARP), Cette mesure d'accompagnement plafonnées à un montant global de **120 000 euros (20 000€ par éolienne)** proposant un système de remboursement partiel de travaux ou achats liés à l'économie d'énergie, au développement durable et la préservation de l'environnement chez les habitants les plus proches du parc éolien.

Sont éligibles à cette l'Aide Renouvelable aux Particuliers, l'ensemble des habitants ayant leurs résidences principales sur les communes de **Berneuil (87) et Saint Junien Les Combes (87)**.

Les montants des remboursements prévus par l'Aide Renouvelable aux Particuliers sont catégorisés par tranche de valeurs :

- ✈ Pour des travaux (ou achats) inférieurs à 2 000 euros, l'ARP ne pourra excéder 50% des travaux (ou achats)
- ✈ Pour des travaux (ou achats) inférieurs à 5 000 euros, l'ARP ne pourra excéder 40% des travaux (ou achats)
- ✈ Pour des travaux (ou achats) supérieurs à 5 001 euros, l'ARP ne pourra excéder 30% des travaux (ou achats), dans la limite de 3 000 euros

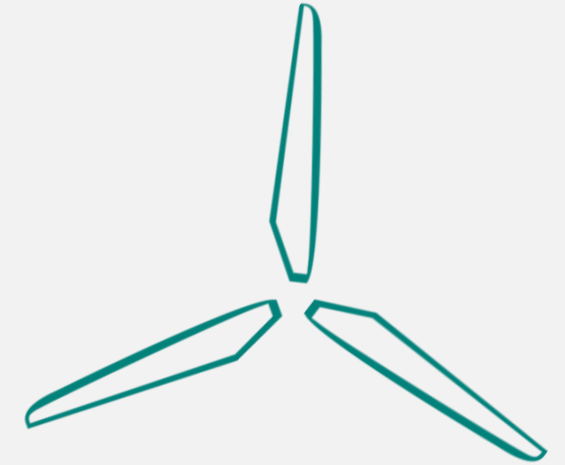
Les mesures d'Accompagnement

- Haies Paysagères à destination des riverains
 - 200 ml de haies composées d'arbres de haut jet pour les hameaux :
 - 200 ml de haies paysagères simples pour les hameaux
 - Cout = 16 000€



4.

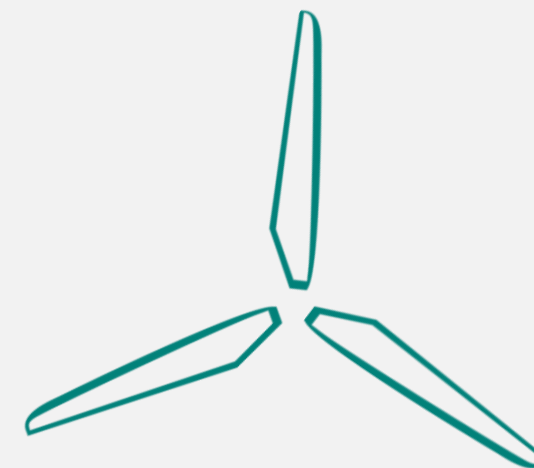
Accompagner le projet





Les Etapes à venir

- **Bulletin d'information : 3 semaines minimum avant la première exposition.**
- **Expositions : Avant fin d'année 2023.**
- **Communication lors de rassemblement : Evènement festif, Marché, Autres...**
- **Visite de chantier de Saint-Secondin le 14 novembre 2023. Etes-vous intéressés ?**
- **Loi accélération des Energies renouvelables (définir des zones d'accélération) : 31 décembre 2023**
- **Enquête publique : Durant environ 1 mois, un commissaire enquêteur choisi par les services préfectoraux recevra l'avis, des élus, des entreprises et des citoyens qui souhaitent apporter une contribution. Elle est attendu pour le premier semestre 2024.**



5.

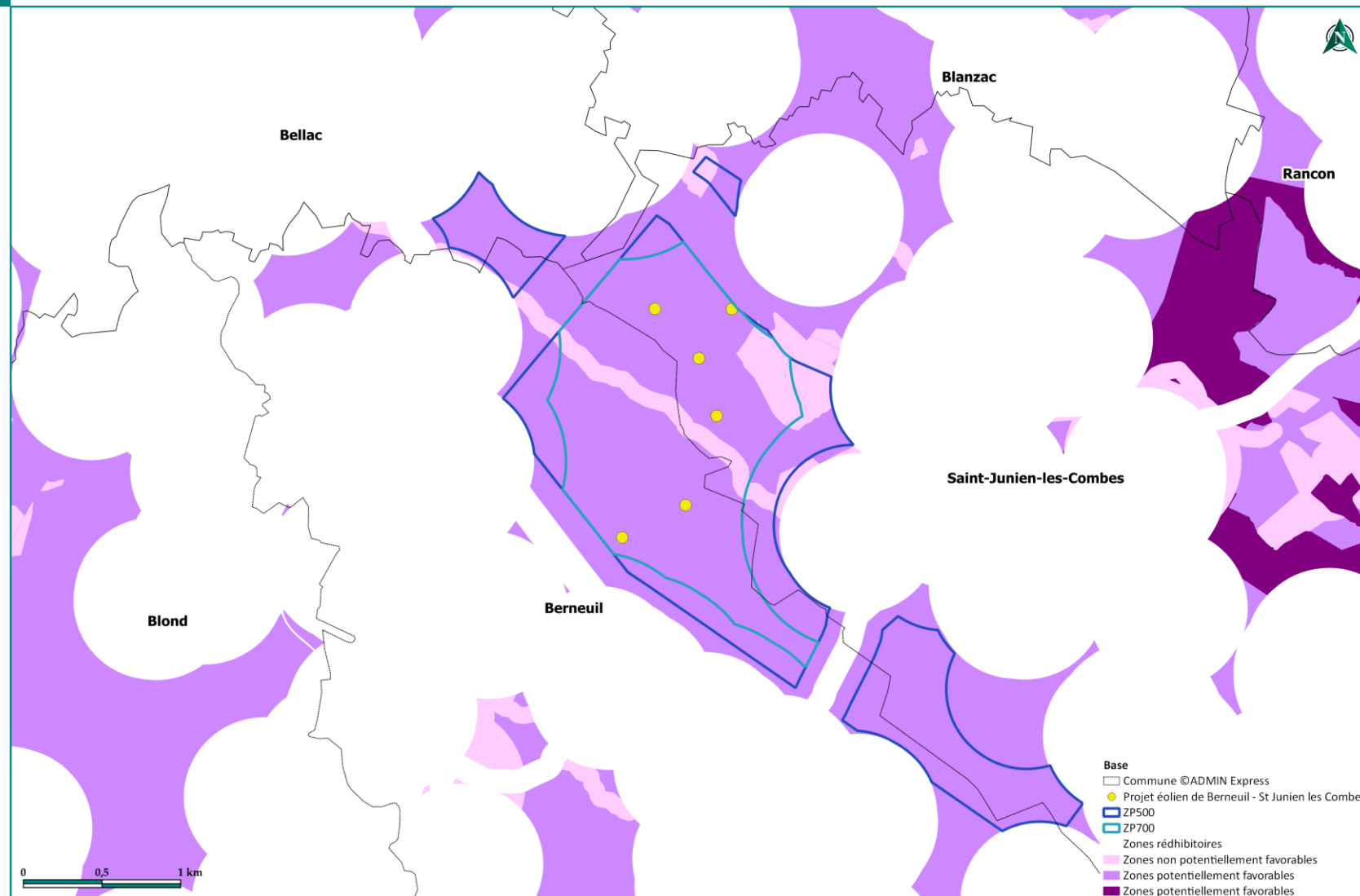
Zones d'accélération ENR



LOI D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

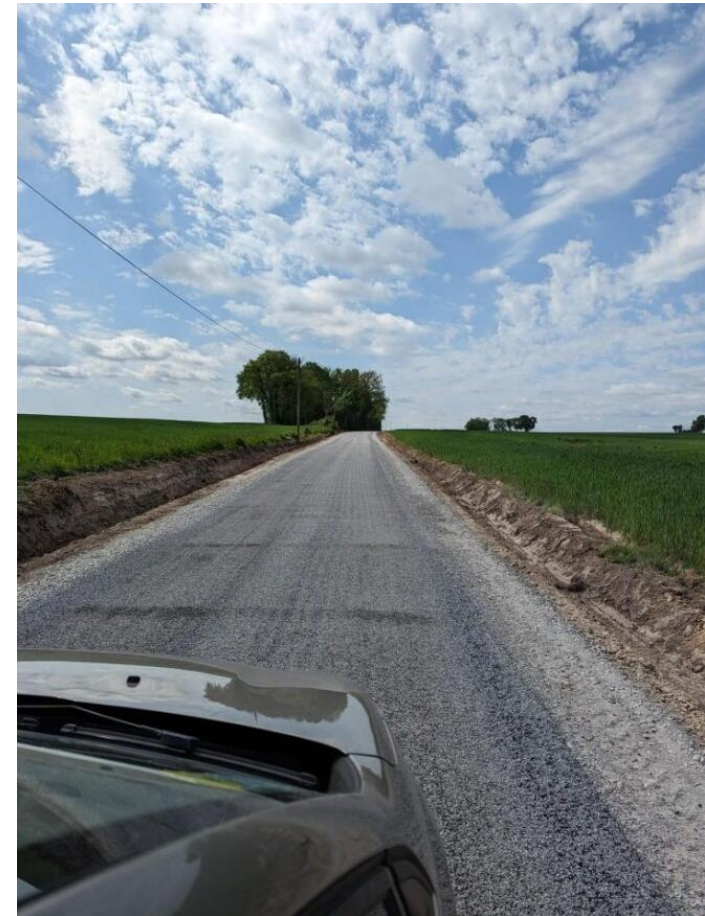
- Promulguée en mars 2023, les communes peuvent désormais définir des zones d'accélération, où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.
- L'objectif est que les communes puissent faire leurs remontées à leur Référent Préfectoral avant le **31 décembre 2023**.
- Pourquoi identifier ces zones d'accélération ?
 - Accélération des énergies renouvelables pour répondre à la crise énergétique liée à l'invasion de l'Ukraine
 - Rattraper le retard de la France dans ces objectifs pour rendre son mix énergétique plus renouvelable.
 - Permettre aux communes de la région concernée de bénéficier de certains avantages.

Les Zones d'accélération



Chantier de Saint-Secondin

Visite du chantier le 14 novembre





VOLKSWIND



Volkswind France SAS
Centre régional de Limoges
Aéroport de Limoges Bellegarde
87 100 LIMOGES

Merci pour votre attention
Avez-vous des questions ?